

Règles à respecter

Les Frais de Transport

- 1 Votre transport doit obligatoirement être prescrit, **avant** sa réalisation, **par un médecin**.
- 2 Le médecin choisit le mode de **transport adapté à votre état de santé** selon un référentiel obligatoire.



Je peux me déplacer sans aide technique ou humaine



VEHICULE PERSONNEL



BUS



J'ai besoin d'une aide technique ou humaine pour me déplacer



VSL
Conventionné



TAXI
Conventionné



Mon état de santé nécessite d'être allongé ou une surveillance constante



AMBULANCE



Pour **être remboursé** lors d'un transport assis, choisissez un Professionnel Conventionné.

Pour en savoir + : rendez-vous sur www.ameli.fr
espace « Assurés » puis « Soins et remboursements »